dans cette robe, les ars, le flanc et le ventre sont moins foncés que le reste du corps : on exprime ces particularités en disant que le cheval est *lavé* à ces régions, ou qu'il y est *marqué de feu;* quand le bout du nez présente cette teinte lavée, on dit qu'il *a le nez de renard.*

g) *Robe grise.* Caractère : mélange de poils noirs et de poils blancs. *Espèces :* 1° *gris clair,* prédominance des poils blancs mats ; 2° *gris argenté,* prédominance des poils blancs argentés ; 3° *gris sale,* mélange de poils d'un noir mal teint et des poils d'un blanc mat, avec prédominance des premiers; on dirait que la robe est couverte de poussière ; 4° *gris foncé,* prédominance des poils noirs ; 5° *gris ardoisé,* mélange du blanc porcelaine avec le noir, dans une telle proportion, qu'il réfléchit la couleur de l'ardoise ; 6° *gris de fer,* teinte brillante de la cassure du fer : elle semble résulter du mélange du poil noir jais et du blanc argenté ; 7° *gris étourneau :* les poils noirs et les poils blancs sont rassemblés par paquets, mais les paquets noirs prédominent et sont plus gros que les blancs qui sont rares et semés épars ; cette robe est très-rare; elle devrait être plutôt considérée comme une particularité de la robe grise ; 8° *gris de grive* ou *de tourdille,* prédominance en nombre et en volume des paquets blancs sur les paquets noirs; mêmes considérations.

h) *Robe souris.* Caractère : couleur cendrée comme celle de la souris, avec la raie de mulet, les crins et les extrémités noirs ; espèces claires ou foncées.

i) *Robe Aubert.* Mélange de poils rouges et de poils blancs. En combinant avec la robe blanche les différentes nuances de la robe baie, on obtient toutes les nuances variées de la robe Aubert.

k) *Robe de mille fleurs.* Caractère : les poils blancs sont rassemblés en bouquets semés sur un fond rouge.

l) *Robe de fleur de pêcher.* Caractère : les poils rouges sont rassemblés en bouquets semés sur un fond blanc.

m) *Robe louvet* ou *poil de loup.* Les poils ont une teinte foncée à leur racine et claire à leur extrémité libre ; les crins et les extrémités sont noirs; le louvet peut être *clair* ou *foncé.*

n) *Robe rouan.* Caractère : mélange de poils noirs, rouges et blancs. *Espèces :* 1° *rouan clair,* prédominance des poils blancs sur les noirs et les rouges ; 2° *rouan foncé,* prédominance des poils noirs ; 3° *rouan vineux,* prédominance des poils rouges.

Il est facile de voir quelle infinité de nuances variées il existe dans les robes rouan, puisqu'en combinant une à une, deux à deux, trois à trois les nuances de chacune des robes qui entrent dans sa composition, on obtiendra autant de robes de teintes différentes.

o) *Robe pie.* Caractères : mélange sans fusion de la robe blanche avec toutes les robes précédemment décrites ; les surfaces blanches, plus ou moins irrégulières, plus ou moins étendues, tranchent d'une manière singulière avec la teinte de la robe. *Espèces :* 1° *pie noir,* mélange de plaques blanches et de plaques noires; extrémités noires ; 2° *pie blanc*, extrémités blanches. Toutes les autres espèces tirent leur nom des robes auxquelles le blanc est associé; en général, toutes ces espèces sont faciles à distinguer par les variantes très-remarquables des taches, surtout en spécifiant la couleur des extrémités.

Tels sont, exposés succinctement, les caractères que l'on peut assigner aux différentes robes ; souvent, comme on le voit, ils ne sont pas assez tranchés pour établir entre elles des distinctions bien frappantes; souvent même deux couleurs se rapprochent tellement qu'elles se confondent, et qu'entre deux il est difficile d'établir une différence. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'est pas rare de voir un même cheval signalé alezan brûlé par les uns, et noir mal teint par les autres ; tel autre sera tantôt considéré comme un bai brun ou comme un noir franc ; tel autre encore comme alezan clair ou comme café au lait. Les caractères généraux de la robe seraient donc tout à fait insuffisans pour signaler un cheval avec exactitude, si l'on n'avait recours aux indications plus précises et moins changeantes fournies par tous les signes particuliers qu'il peut offrir dans sa robe ; c'est à ces signes qu'on donne le nom de *particularités.*

§ II. — Des particularités des robes.

1° *Particularités qui peuvent se rencontrer sur toutes les parties du corps.*

a) *Pommelures.* Caractères particuliers aux robes composées de plusieurs poils, et surtout aux robes grises. Ce sont des taches arrondies plus ou moins grandes, dont le fond est formé par une sorte de poils, et la circonférence par une autre sorte. La robe que l'on appelle *gris pommelé* est une des variétés de la robe grise avec cette particularité.

b) *Miroitures.* Caractères particuliers aux robes formées par une seule espèce de poils, et surtout aux baies. Ce sont des taches arrondies comme les pommelures, formées par des poils d'une même couleur, mais de nuances différentes, au centre et à la circonférence ; ces taches se remarquent ordinairement sur la croupe, les fesses, les côtes et les parties latérales de l'encolure.

c) *Mouchetures.* Petites taches noires semées sur la robe, qui prend le nom de *tigrée* lorsque les taches sont grandes et arrondies comme sur la peau du tigre, et de *tisonnée* lorsqu'elles sont allongées comme si elles avaient été tracées avec un tison.

d) *Truitures.* Petites taches de poils rouges semées sur la robe. Les robes auxquelles quelques hippiatres donnent les noms de *gris truité, tigré, tisonné,* ne sont autre chose que des variétés de gris avec ces particularités.

e) *Marqué de feu.* S'entend de la nuance d'un rouge vif et brillant qu'ont les poils de certaines robes au nez, autour des yeux, au poitrail, aux ars, au coude et au grasset. Ces signes sont particuliers aux robes baies foncées.

f) *Lavé.* Se dit de la décoloration que présentent dans quelques robes certaines régions du corps.

g) *Rubican.* Sert à désigner la présence d'un certain nombre de poils blancs, qui ne sont pas en assez grande quantité sur une robe